

## Capital et actionnariat

### Capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2006 à 171 241 657,56 euros divisé en 111 922 652 actions de 1,53 euro, entièrement libérées, dont 96 798 396 actions ordinaires et 15 124 256 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Compte tenu des levées d'options de souscription intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le capital s'élève au 31 mars 2007 à 171 246 100,68 euros divisé en 111 925 556 actions dont 96 801 300 actions ordinaires et 15 124 256 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

### Actions propres – Autorisation de rachat d'actions par la Société

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 31 mai 2006 a autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions ordinaires et / ou à dividende prioritaire sans droit de vote de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourraient, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du code monétaire et financier.

Le prix d'achat ne doit pas excéder 100 euros par action ordinaire et 90 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

### Opérations réalisées en 2006 et jusqu'au 31 mars 2007

#### Contrat de liquidité

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Casino ordinaire, la Société a confié à Rothschild & Cie Banque, en février 2005, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI du 14 mars 2005 annexée à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005 concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société a affecté au compte de liquidité 700 000 actions ordinaires et la somme de 40 millions d'euros. 3 194 842 actions Casino ordinaires ont été acquises en 2006 au prix moyen de 62,45 euros, et 3 824 642 actions Casino ordinaires ont été cédées au prix moyen de 62,42 euros. Au 31 décembre 2006, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : 200 actions ordinaires et 88,7 millions d'euros.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 mars 2007, 1 498 145 actions Casino ordinaires ont été acquises au prix moyen de 69,08 euros, et 1 208 345 actions Casino ordinaires ont été cédées au prix moyen de 68,18 euros. Au 31 mars 2007, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : 290 000 actions ordinaires et 68,3 millions d'euros.

### Plan d'actionariat

En 2005, le Conseil d'administration a mis en place, par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), un plan d'actionariat salarié baptisé "Émily". Ce plan d'actionariat salarié dit à effet de levier et à capital garanti a été offert à l'ensemble des salariés du Groupe en France bénéficiaires du plan d'épargne d'entreprise Casino. Cette opération a permis de renforcer le lien existant entre le Groupe et ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés aux développements et aux performances futures du Groupe. Le 29 décembre 2005, 828 859 actions Casino ordinaires avaient été cédées au FCPE "Émily" et 92 095 actions avaient été attribuées gratuitement dans le cadre de l'abondement. Faisant suite à la constatation définitive des souscriptions, la Société a procédé le 30 janvier 2006 au rachat de 3 266 actions au prix de 56,30 euros et le FCPE "Émily" a restitué à la Société 362 actions gratuites.

### Couverture des options d'achat et de souscription d'actions

Afin de couvrir une partie des plans d'options d'achat et de souscription d'actions consentis aux salariés et mandataires sociaux, la Société a procédé, en 2005, à l'acquisition de 3 541 020 options d'achat d'actions ordinaires ("calls") ayant les mêmes caractéristiques (nombre, prix et date finale d'exercice) que les options d'actions consenties aux salariés et mandataires sociaux. En 2006, aucun "call" n'a été exercé. 506 410 "calls" ont été annulés en 2006 correspondant aux options d'achat ou de souscription d'actions annulées suite au départ des bénéficiaires. Le montant total des primes encaissées s'élève à 2,3 millions d'euros. 411 898 "calls" sont venus à échéance sans être exercés.

Le tableau ci-après présente les caractéristiques des différentes options d'achat d'actions ordinaires ("calls") ainsi que les opérations intervenues en 2006 étant précisé qu'aucune opération n'est intervenue entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2007 :

Date d'échéance	Nombre de "calls" au 01/01/2006	Opérations 2006		Nombre de "calls" au 31/12/2006	Prix d'exercice
		Nombre de "calls" annulés	Nombre de "calls" échus		
01/11/2006	411 898	-	(411 898)	-	104,04 €
09/06/2007	56 628	(35 559)	-	21 069	84,96 €
31/10/2007	575 173	(16 440)	-	558 733	84,24 €
15/07/2008	80 000	(80 000)	-	-	97,98 €
16/10/2008	918 645	(135 756)	-	782 889	60,89 €
08/06/2009	33 049	(3 292)	-	29 757	67,84 €
08/06/2009	47 247	(2 850)	-	44 397	77,11 €
07/10/2009	1 339 853	(226 940)	-	1 112 913	78,21 €
08/06/2010	78 527	(5 573)	-	72 954	59,01 €
<b>Total</b>	<b>3 541 020</b>	<b>(506 410)</b>	<b>(411 898)</b>	<b>2 622 712</b>	

### Autres opérations

La Société a procédé en janvier 2006 à la cession d'un bloc de 850 000 actions au prix de 56,90 euros. En outre, 4 300 actions à dividende prioritaire (ADP) ont été annulées en mars 2006. Aucune autre action n'a été annulée entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le 31 mars 2007.

### Bilan synthétique des opérations

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2006 ainsi qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2007, et indique le nombre d'actions propres détenues par la Société :

	Actions ordinaires	Actions prioritaires	% du capital représenté par le nombre total d'actions
<b>Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2005</b>	<b>1 529 314</b>	<b>4 300</b>	<b>1,37</b>
Nombre d'actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	3 194 842	–	
Nombre d'actions cédées hors contrat de liquidité	(850 000)	–	
Nombre d'actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	(3 824 642)	–	
Nombre d'actions rétrocédées et rendues par le FCPE "Emily"	3 628	–	
Nombre d'actions annulées	–	(4 300)	
<b>Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2006</b>	<b>53 142</b>	<b>–</b>	<b>0,05 %</b>
Nombre d'actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	1 498 145	–	
Nombre d'actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	1 208 345	–	
<b>Nombre d'actions détenues au 31 mars 2007</b>	<b>342 942</b>	<b>–</b>	<b>0,31 %</b>

À la clôture de l'exercice, la Société restait propriétaire de 53 142 actions ordinaires (valeur d'achat : 3,70 millions d'euros) de 1,53 euro valeur nominale, représentant 0,05 % du capital. La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 29 décembre 2006 (soit 70,40 euros) ressort à 3,74 millions d'euros.

Au 31 mars 2007, la Société restait propriétaire de 342 942 actions ordinaires (valeur d'achat : 25,90 millions d'euros). La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 30 mars 2007 (soit 75,58 euros) ressort à 25,92 millions d'euros.

Les actions autodétenues sont affectées aux objectifs suivants :

- 52 942 actions ordinaires à la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, de tout plan d'épargne ou de toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- 290 000 actions ordinaires à la mise en œuvre du contrat de liquidité.

Par ailleurs, les sociétés Germinal et Uranie, contrôlées indirectement à hauteur de 100 %, détiennent respectivement 928 et 111 264 actions ordinaires, la société Germinal détenant également 411 actions prioritaires, représentant au total 0,10 % du capital.

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées depuis le 31 mars 2006, date du bilan du précédent programme publié dans le document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D. 06-0413 du 16 mai 2006, jusqu'au 31 mars 2007 :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 mars 2007			
	Achats	Ventes Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	4 194 170	3 972 994	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne			2 622 712 <sup>(*)</sup>	–	–	–
Cours moyen de la transaction	65,84	65,61				
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	–	–	–	–
Montants	276 141 678	260 677 511				

(\*) Ces options d'achat ont des échéances qui s'échelonnent entre le 9 juin 2007 et le 8 juin 2010.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 31 mai 2007 de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L 443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourraient, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L.432-6 et suivants du code monétaire et financier.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seraient exécutés dans les limites de cours suivantes :

- 100 euros par action ordinaire et 90 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

L'utilisation de cette autorisation ne pourrait avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions ordinaires et à dividende prioritaire sans droit de vote, ni à plus de 10 % du nombre d'actions de chaque catégorie, soit sur la base du capital au 31 mars 2007, déduction faite des 455 134 actions ordinaires et des 411 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 31 mars 2007, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, s'élève à 10 737 010 actions dont 9 224 996 actions ordinaires et 1 512 014 actions à dividende prioritaire sans droit de vote, pour un montant maximal de 1 058 580 860 euros.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 31 mai 2006 a renouvelé, pour une durée de 3 ans, l'autorisation conférée à la Société de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre.

Cette autorisation expirera le 30 mai 2009.